

Baccalauréat professionnel **CARROSSERIE**  
**Option A : construction**

**ANNEXE III-A**

**HORAIRES**

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

	Horaires annuels		Horaire hebdomadaire indicatif
	1ère année 27 semaines	2ème année 25 semaines	
Période de formation en lycée			
- Formation professionnelle, technologique et scientifique :  - sciences et techniques industrielles - mathématiques - sciences-physiques - économie - gestion	324(108+216)(a) 54 (27+27) (c) 54 (27+27) (c) 54	300 (100 + 200) (a) 50 (25 + 25) (c) 50 (25 + 25) (c) 54	12 (4+8) (a) 2 (1 + 1) (c) 2 (1 + 1) (c) 2 (d)
- français	81(54+27) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (2 + 1) (b)
- histoire géographie	54	50	2
- langue vivante	54	50	2
- éducation artistique - arts appliqués	54	50	2
- éducation physique et sportive	81	75	3
	<b>810</b>	<b>750</b>	<b>30</b>
- Hygiène - prévention - secourisme	un enseignement facultatif à raison d'une heure hebdomadaire en moyenne sur les deux années		
- Activités personnelles*	3 à 6 heures hebdomadaires		
Période de formation en milieu professionnel	16 semaines sur les deux années		

(a) : le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

(b) : le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectifs réduits.

(c) : le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités de travaux pratiques.

(d) La moitié de l'horaire de seconde année est assurée par un enseignant des techniques industrielles en liaison avec un enseignant d'économie-gestion

\*ces activités visent le développement, chez les élèves, de l'autonomie et de la responsabilisation et permettent notamment la mise en oeuvre des acquis des différentes matières dans une perspective globale. L'emploi du temps est donc organisé de manière à permettre aux élèves des activités personnelles au cours desquelles ils ont accès à toutes les ressources documentaires et matérielles disponibles de l'établissement.